



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lignes

Question écrite n° 2875

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les dégradations du service public du transport aérien sur le territoire national. En effet, il est de moins en moins possible d'arriver à l'heure prévue lorsque l'on voyage par voie aérienne soit en raison des grèves du personnel d'Air Inter, soit en raison de l'encombrement de l'espace aérien. Certains vols ont ainsi connu parfois plus de deux à trois heures de retard cet été, ce qui n'est pas sans conséquence sur les emplois du temps des clients du transport aérien. Il lui demande, par conséquent, quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation particulièrement préoccupante qui risque d'handicaper à terme nos transporteurs aériens nationaux.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des transports et de la mer a pris position le 13 septembre dernier vis-à-vis de la grève menée par certains personnels navigants techniques d'Air Inter, invitant ceux-ci à cesser leur mouvement. Il a rappelé, à cette occasion, que la perspective du marché unique européen en 1993 exige des aujourd'hui des partenaires du transport aérien des efforts accrus. Dans le but de permettre à la compagnie Air Inter de remplir pleinement sa mission de service public, un décret vient d'être pris, en date du 27 septembre 1988, autorisant la société à affréter occasionnellement des avions étrangers. Cette mesure, sans être préjudiciable à l'exercice du droit de grève, vise à garantir aux usagers la qualité de service qu'ils sont en droit d'attendre de cette compagnie. Les phénomènes d'encombrement de l'espace aérien constatés lors de pointes de trafic depuis le printemps dernier trouvent leur origine dans la reprise de la croissance du trafic à un rythme plus rapide que prévu. Dès le mois de juin, et à l'initiative de la France, les responsables de l'aviation civile de nombreux États européens se sont réunis pour définir un ensemble de mesures coordonnées de nature à répondre à ce problème. Ces mesures ont été précisées lors d'une réunion ministérielle européenne, qui s'est tenue le 20 octobre dernier, à laquelle a participé le ministre des transports et de la mer. Au plan français, une coordination plus étroite entre transporteurs, aéroports et organismes de contrôle aérien a été établie. Par ailleurs, l'effort d'investissements en faveur de la navigation aérienne sera soutenu l'an prochain. Enfin, le protocole d'accord signé le 4 octobre dernier par les principaux syndicats représentant les corps techniques de la navigation aérienne prévoit, notamment, le recrutement de quelque 390 fonctionnaires durant les trois prochaines années, dont environ 300 contrôleurs aériens.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2875

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2644